



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 27 juillet 2020 à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers  
Etienne Beaumont  
Philippe Gasse  
Yvan Barrette  
Pierre Cloutier  
Fernand Lirette

### EST PRÉSENT EN VIDÉOCONFÉRENCE COMPTE TENU DES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA COVID-19 :

M. le conseiller  
Benoit Voyer

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Les membres du conseil municipal étant tous présents consentent à ce que le point suivant soit ajouté séance tenante, et ce, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Point 4.4 *Octroi de divers contrats pour l'achat d'équipements et la réalisation de travaux de voirie*

### Ordre du jour

#### 1. Administration de la municipalité

- 1.1 Adoption du Règlement RMU-2019 B *Règlement modifiant le chapitre 5 - Dispositions relatives au stationnement du Règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie (RMU-2019)*
- 1.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (RC-2019 C) modifiant le Règlement RC-2019 B afin d'interdire la pratique du motocross dans le parc industriel no 2
- 1.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement (712-20) modifiant le Règlement 555-14 *Règlement établissant un Programme d'aide pour certaines entreprises sous forme de crédit de taxes*
- 1.4 Autorisation en vue de la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Raymond (FISA) **(POINT RETIRÉ)**
- 1.5 Approbation d'une facture pour la végétalisation des aires de travail dans le cadre des travaux d'aménagement d'un seuil rocheux dans la rivière Sainte-Anne
- 1.6 Vente d'un quai flottant en aluminium usagé

#### 2. Trésorerie

- 2.1 Aucun

#### 3. Sécurité publique

- 3.1 Aucun



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
  - 4.1 Autorisation afin de procéder aux différents appels d'offres dans le cadre des travaux de réfection d'une portion du chemin de Bourg-Louis
  - 4.2 Octroi du contrat pour la construction d'une chambre à clapet sur la rue Jacques-Labranche
  - 4.3 Octroi d'un contrat en vue des travaux de stabilisation du talus riverain en amont du pont Tessier
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 5.1 Aucun
- 6. Loisirs et culture**
  - 6.1 Aucun
- 7. Période de questions**
- 8. Petites annonces**
  - 8.1 Aucun
- 9. Levée de la séance**

**20-07-203 ADOPTION DU RÈGLEMENT RMU-2019 B RÈGLEMENT MODIFIANT LE CHAPITRE 5 - DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT DU RÈGLEMENT UNIFORMISÉ RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE (RMU-2019)**

---

**Attendu** qu'un avis de motion a été donné par M. le conseiller Pierre Cloutier lors de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2020 en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le chapitre 5 - *Dispositions relatives au stationnement du Règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie (RMU-2019)*, et ce, afin d'interdire le stationnement des deux côtés de toutes les rues situées dans le parc industriel no 2;

**Attendu** qu'un projet de ce règlement a été déposé lors de cette même séance, et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public suivant ce dépôt;

**Attendu** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de cette séance;

**Attendu** que le maire a mentionné l'objet dudit règlement ainsi que sa portée;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le Règlement RMU-2019 B *Règlement modifiant le chapitre 5 - Dispositions relatives au stationnement du Règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie (RMU-2019)* soit adopté.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**20-07-204 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (RC-2019 C) MODIFIANT LE RÈGLEMENT RC-2019 B AFIN D'INTERDIRE LA PRATIQUE DU MOTOCROSS DANS LE PARC INDUSTRIEL NO 2**

---

M. le conseiller Pierre Cloutier donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (RC-2019 C) modifiant le Règlement RC-2019 B afin d'interdire la pratique du motocross dans le parc industriel no 2.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

**20-07-205 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT (712-20) MODIFIANT LE RÈGLEMENT 555-14 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE POUR CERTAINES ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES**

---

M. le conseiller Philippe Gasse donne un avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (712-20) modifiant le Règlement 555-14 *Règlement établissant un Programme d'aide pour certaines entreprises sous forme de crédit de taxes.*

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 20-07-206 **APPROBATION D'UNE FACTURE POUR LA VÉGÉTALISATION DES AIRES DE TRAVAIL DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN SEUIL ROCHEUX DANS LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE**

---

**Attendu** que les travaux d'aménagement du seuil rocheux au km 24 de la rivière Sainte-Anne sont maintenant complétés;

**Attendu** qu'il y a lieu de procéder à la végétalisation des aires de travail, notamment par de l'ensemencement hydraulique et de la plantation d'arbustes;

**Attendu** l'offre de services soumise à cet effet par l'entreprise Pépinière et paysages Marcel Marin inc., et la recommandation de M. Claude Beaulieu, chargé de projet;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal approuve le paiement de la facture transmise par Pépinière et paysages Marcel Marin inc. au montant de 11 287,50 \$ plus les taxes applicables pour les travaux mentionnés précédemment.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette facture soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 675-19 *Règlement décrétant une dépense de 2 522 100 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 507 100 \$ pour des travaux et études visant à atténuer les risques liés aux inondations dans la ville de Saint-Raymond.*

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

### 20-07-207 **VENTE D'UN QUAI FLOTTANT EN ALUMINIUM USAGÉ**

---

**Attendu** l'avis public paru sur le site Internet et le Facebook de la Ville le 13 juillet 2020 annonçant la vente d'un quai flottant en aluminium usagé;

**Attendu** les soumissions déposées et ouvertes publiquement le vendredi 24 juillet 2020;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le quai flottant en aluminium usagé soit vendu à M. Dany Chantal, plus haut soumissionnaire conforme, au prix de 526 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**20-07-208    AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER AUX DIFFÉRENTS APPELS D'OFFRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PORTION DU CHEMIN DE BOURG-LOUIS**

---

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder aux appels d'offres nécessaires dans le cadre des travaux de réfection d'une portion du chemin de Bourg-Louis.

**QU'**il soit également autorisé à procéder aux appels d'offres nécessaires dans le cadre des travaux de prolongement de la rue des Forces dans le parc industriel no 2.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 20-07-209 **OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE À CLAPET SUR LA RUE JACQUES-LABRANCHE**

---

**Attendu** l'appel d'offres public lancé par le directeur du Service des travaux publics en vue des travaux de construction d'une chambre à clapet sur la rue Jacques-Labranche dans le cadre du Programme du ministère de la Sécurité publique visant la réduction des inondations au centre-ville;

**Attendu** que le conseil municipal entérine cet appel d'offres public;

**Attendu** les recommandations de M. Julien et de M. Benoit Haemmerli, ingénieur chez Tetra Tech QI inc., à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le mercredi 22 juillet 2020 dont voici le détail :

Nom du soumissionnaire	Montant excluant les taxes
Excavation ETR inc.	179 454 \$
Construction Deric inc.	322 453 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	220 025 \$
Rochette excavation inc.	192 718 \$
Pax excavation inc.	217 150 \$

**Attendu** qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le contrat relativement aux travaux mentionnés précédemment soit octroyé à Excavation ETR inc., plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour un montant de 179 454 \$ plus les taxes applicables.

Le contrat faisant partie des documents d'appel d'offres entre en vigueur à la signature de la présente résolution.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 675-19 *Règlement décrétant une dépense de 2 522 100 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 507 100 \$ pour des travaux et études visant à atténuer les risques liés aux inondations dans la ville de Saint-Raymond.*

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 20-07-210 OCTROI D'UN CONTRAT EN VUE DES TRAVAUX DE STABILISATION DU TALUS RIVERAIN EN AMONT DU PONT TESSIER

---

**Attendu** l'autorisation donnée à M. Christian Julien, afin qu'il puisse procéder par appel d'offres public en vue des travaux de stabilisation du talus riverain en amont du pont Tessier, dans le cadre du Programme du ministère de la Sécurité publique visant la réduction des inondations au centre-ville, et ce, aux termes de la résolution 20-06-161;

**Attendu** les recommandations de M. Julien et de M. Claude Beaulieu, ingénieur chez Environnement Nordique inc. et chargé de projet, à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le mercredi 22 juillet 2020 dont voici le détail :

Nom du soumissionnaire	Montant excluant les taxes
Maxi-paysage inc.	976 031,31 \$
Construction Thorco inc.	747 797,87 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	692 381,00 \$
Pax excavation inc.	692 570,00 \$
Rochette excavation inc.	571 235,00 \$

**Attendu** qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le contrat relativement aux travaux mentionnés précédemment soit octroyé à Rochette excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme forfaitaire de 571 235 \$ plus les taxes applicables.

Le contrat faisant partie des documents d'appel d'offres entre en vigueur à la signature de la présente résolution.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même les sommes disponibles du Règlement 675-19 *Règlement décrétant une dépense de 2 522 100 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 507 100 \$ pour des travaux et études visant à atténuer les risques liés aux inondations dans la ville de Saint-Raymond.*

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 20-07-211 OCTROI DE DIVERS CONTRATS POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

---

**Attendu** les diverses demandes déposées par le directeur du Service des travaux publics, notamment pour l'achat d'afficheurs de vitesse et la réalisation de divers travaux de voirie;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal accepte que les contrats suivants soient octroyés :

- **Signalisation Kalitec inc.** pour l'achat de deux afficheurs de vitesse radar, et ce, au prix unitaire de 5 095 \$ plus les taxes applicables en plus des frais de transport estimés à 245 \$ plus les taxes applicables.
- **CIMOTA** pour les travaux de scellement de fissures. Ce contrat s'élève à la somme de 9 900 \$ plus les taxes applicables (5 000 mètres à 1,98 \$).
- **Jean Leclerc excavation inc.** pour les travaux de pulvérisation de pavage. Ce contrat, estimé à la somme de 10 010 \$ plus les taxes applicables, est toutefois conditionnel à la réalisation des travaux de réfection d'une portion du chemin de Bourg-Louis.

Les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette facture seront prises à même les sommes disponibles du Règlement 705-20 *Règlement décrétant des travaux de voirie et un emprunt de 2 000 000 \$.*

- **Pont-Rouge asphalte et embellissement** pour les travaux de pavage de certaines entrées privées à la suite des travaux de réfection d'une portion du rang Notre-Dame. Ce contrat s'élève à la somme de 10 600 \$ plus les taxes applicables.

Les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette facture seront prises à même les sommes disponibles dans la réserve *Carrières et sablières.*

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### **SUJET 7.**

##### **Période de questions.**

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

#### **SUJET 9.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 56.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire